



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Autre avis

Date de publication: SHAB 13.10.2020

Publications supplémentaires: KABGE 13.10.2020

Numéro de publication: SB06-0000002317

Entité de publication

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commination de Faillite

CROWN CAPITAL GROUP SA

Soit pour elle: Afanasyev Leonid

Passage des Lions 6, 1204 Genève

Créancier :

- Fondation institution supplétive LPP

- Agence régionale de Lausanne, boulevard de Grancy 39, 1006 Lausanne

(1) CHF 72062.05 avec intérêts à 5 % dès le 11.12.2019 : No d'affiliation 178797, Arriéré sur compte courant, calcul des cotisations du 01.10.2019, dû depuis le 11.12.2019

(2) CHF 100.00 : Frais de poursuite

(3) CHF 50.00 : Frais de rappel

(4) CHF 2772.83 : 5 % intérêts moratoires avant la poursuite

En application de l'art.66 al.4 ch.2 LP, la notification se fait par publication lorsque: le débiteur se soustrait obstinément à la notification.

N'ayant pas obtempéré au commandement de payer, le débiteur est menacé de faillite par le créancier si les créances ci-après ainsi que les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours dès la notification du présent acte. Si le débiteur estime ne pas être sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut, dans les dix jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte auprès de la Commission de Surveillance de l'Office des poursuites. Le débiteur a d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications

Rue du Stand 46

1204 Genève